



FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS

Rue de Genève 7
Case postale 6151
1002 Lausanne
Tél. 021 331 00 99
Fax 021 331 00 91
www.frc.ch

Communiqué de presse

Lausanne, 3 février 2009

Faillite Lehman Brothers

Les victimes demandent la restitution des bonus des top-managers du Crédit Suisse

La Fédération romande des consommateurs (FRC) s'associe à la démarche lancée aujourd'hui par un des groupements alémaniques des victimes de la faillite de Lehman Brothers, l'Anleger-Selbsthilfe, et soutient sa demande de mettre à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires du Crédit Suisse l'affectation des bonus des hauts dirigeants de la banque au remboursement des épargnants lésés.

La collaboration s'intensifie entre les différentes organisations actives des deux côtés de la Sarine pour venir en aide aux victimes de la faillite de Lehman Brothers.

L'étude des centaines de dossiers individuels qui leur ont été soumis montre en effet que la réalité est comparable dans toutes les régions du pays et qu'une solution globale doit être trouvée rapidement pour faire rentrer les épargnants dans leurs droits.

Première démarche commune, la recherche du million d'actions nominatives nécessaires pour faire inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires du Crédit Suisse, qui aura lieu le 24 avril prochain, un point réclamant le versement de bonus réservés aux membres de la direction directement aux épargnants victimes de la faillite de Lehman Brothers.

La FRC appellent les actionnaires du Crédit Suisse - et ceux qui sont prêts à le devenir - à manifester leur soutien à cette démarche directement à l'adresse électronique créée dans ce but par l'Anleger-Selbsthilfe : solidaritaet.cs@gmail.com

La FRC et ses partenaires préparent en outre d'autres démarches communes pour défendre les droits de leurs membres et faire reconnaître aux dirigeants leurs responsabilités dans cette affaire.

Informations complémentaires :

Valérie Muster, Responsable permanence : 021 331 00 99

Mathieu Fleury, Secrétaire général : 021 331 00 99